



## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2018

Département du Gard  
Mairie de  
Molières-sur-Cèze

Karine Abderrhamann, Georges Adryanczyk-Perrier, Lionel Beaufiles, Florence Bouis, Jean-Louis Bertrand, Coralie Damay, Patrick Dumas, Nathalie Mauchand, Georgette Mazon, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Dominique Agniel représenté par Lionel Beaufiles, Chantal Licari représentée par Georges Adryanczyk-Perrier, Francette Mailliet représentée par Coralie Damay, Sylvain Cividino, Marie Ménard, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommée secrétaire de séance : Georgette Mazon.  
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Résiliation du bail de Madame Mélissa CELLIER à compter du 31/10/2018.
  - Signature d'un bail aux logements des anciennes écoles de Gammal à Madame Sam Louise TROTTEY à compter du 01/11/2018.
  - Acquisition d'un panneau informatif pour la protection du périmètre rapproché du captage d'eau potable à la société KHOMM GROUP pour 149,64 €,
  - Acquisition d'un serveur 10 postes Windows serveur 2016/2012 R2 : Société IPM INFORMATIQUE pour un montant de 7 385,00 € HT,
  - Acquisition d'une batterie pour défibrillateur : Société REALME pour un montant de 215,42 € HT.
1. Avis du conseil municipal sur le rapport de la CLECT du 11 septembre 2018 : Le Conseil Municipal, par 13 voix pour et deux abstentions (Dumas, Mauchand) donne son accord au rapport de la CLECT de la Communauté de Communes de Cèze Cévennes.
  2. Création du Syndicat intercommunal à vocation unique "ruisseaux couverts" : Le Conseil Municipal approuve par 11 voix pour et quatre abstentions (Abderrhamann, Dumas, Rémond, Damay), le périmètre du SIVU ainsi que le projet de statuts du SIVU "Ruisseaux couverts".
  3. Néolia - transfert des logements sociaux : Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier du 23 octobre 2018 de Monsieur le Directeur de la DDTM du Gard relatif à la cession du patrimoine la société Néolia à la société I 3F Occitanie.

Conformément à l'article L 443-7 du code de la construction et de l'habitation, il est demandé l'avis du conseil municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, n'approuve pas cette politique de gestion des logements sociaux sur la commune,

4. Éclairage public - demande de subvention exercice 2019 : A l'unanimité, l'assemblée

adopte le projet de renforcement et d'extension d'éclairage public sur la zone du pôle artisanal. Le montant des travaux est évalué à 22 418,77 € H.T. et une subvention sera demandée au SMEG

5. Organigramme : création d'un poste de rédacteur principal de première classe à temps complet et d'un poste d'adjoint technique principal de seconde classe à temps non complet.

Sur proposition du Maire, l'organigramme est modifié comme suit :

Rédacteur principal première classe à temps complet	Effectif actuel du grade	0
	Nouvel effectif du grade	1

Adopté par 10 voix pour et 5 abstentions (Abderrhamann, Bertrand, Damay, Mauchand, Maillet) donne son accord à cette proposition.

Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (26 h hebdomadaire)	Effectif actuel du grade	0
	Nouvel effectif du grade	1

Adopté par 14 voix pour et une abstention (Mauchand).

6. Annulation de factures d'eau et d'assainissement : reporté.
7. Adhésion des collectivités au service de la médiation préalable obligatoire organisée par le centre de gestion du Gard : Le centre de gestion s'est vu confier par l'Etat, à sa demande, l'expérimentation dans le département du Gard de la médiation préalable obligatoire pour sept catégories de litiges pouvant opposer un fonctionnaire territorial à son employeur, que le recours à cette procédure devrait désengorger les juridictions administratives, éviter la cristallisation des conflits et alléger les coûts pour les parties. A l'unanimité le conseil décide d'adhérer à ce service.

**8 - Budgets : décisions modificatives** : Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 3 pour budget de l'eau et de l'assainissement.

**9 - Droits de place - tarification fin d'année** : Sur proposition de Monsieur le Maire, et, considérant qu'il y a lieu de favoriser le maintien du commerce de proximité, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas faire payer de droits de place aux commerçants pendant la période du 14 décembre 2018. au 12 janvier 2019 inclus,

**10 - Marché salle polyvalente** : modification de la commande auprès de l'association CERT :

Par délibération du 24/04/2018, le conseil a fixé un budget de 26 000 € HT pour les achats et approvisionnements des travaux de la salle polyvalente.

Compte tenu de l'avancement des travaux, la SCOP CERT demande des crédits supplémentaires pour poursuivre l'avancement des travaux jusqu'à la fin décembre

pour un montant de 7000 €. Ce qui portera la période des achats du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre 2018 à 33 000 € HT. Adopté par 9 voix pour et 5 abstentions (Abderrhamann, Damay, Dumas, Mazon, Remond) et un contre (Bouis)

11 - Convention d'application de la charte du Parc National des Cévennes.

A l'unanimité, le conseil décide d'adhérer à la charte du Parc National des Cévennes.

Questions diverses :

- questionnement sur la cession de l'activité accrobranches.
- Abri de Gammal : la rénovation et sécurisation de la toiture est en cours.
- Travaux routiers : Les travaux dans les quartiers de Perret et Sanguinet seront finis pour mi-décembre.

Locaux Filièris : les travaux de réfection sont en cours et dureront deux mois.

Fin de séance à 20h 28.

Le secrétaire de séance

  
Georgette Mazon

Karine Abderrhamann,

Jean-Louis Bertrand,

Nathalie Mauchand,

Jacques Navarro,

Lionel Beaufils,

Coralie Damay,

Valérie Remond,

Le Maire,

  
Georges ADRYANCZYK-PERRIER,

Florence Bouis,

Patrick Dumas,

Josiane Supron.